



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 21 mai 2021

OBJET : PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET PREVENTION SPECIALISEE - Programme d'actions sécurité et prévention de la délinquance 2021

Délibération n°

Rapporteur : Pierre BEJJAJI

PROJET

Le rapporteur(e), Pierre BEJAJI;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET PREVENTION SPECIALISEE -
Programme d'actions sécurité et prévention de la délinquance 2021

Exposé des motifs

Au titre de sa compétence en matière de prévention de la délinquance, Grenoble-Alpes Métropole anime et pilote depuis 2016 un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

En mars 2017, les élus métropolitains ont adopté par délibération la première Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance valable, pour la période 2017-2020.

L'année 2021 sera marquée par l'élaboration d'une nouvelle Stratégie adaptée aux enjeux du territoire. Elle sera conduite avec le concours des parties prenantes (services de l'Etat, collectivités, organismes et partenaires associatifs) durant la période 2021-2024.

Le budget dédié à la mise en œuvre des actions de sécurité et prévention de la délinquance s'élève en 2021 à 150 000 euros.

Par délibération du 29 janvier 2021, le Conseil métropolitain a déjà approuvé le soutien au dispositif Tranquillité Résidentielle 2 (première année d'expérimentation) à hauteur de 50 000 euros.

La présente délibération vise à adopter la programmation 2021 « prévention de la délinquance ». Cette programmation est examinée selon 3 axes stratégiques : prévention de la délinquance chez les jeunes, protection des personnes vulnérables, prévention de la récidive.

Il est proposé de soutenir 12 actions pour un montant total de 96 500 €, répartis de la façon suivante :

Nom de l'action	Nom du porteur	Programme stratégique	Coût total de l'action	Subvention demandée à la Métropole	Subvention proposée
Sensibilisation scolaire aux phénomènes de violence et processus victimaires	FRANCE VICTIMES GRENOBLE (ex-AIV)	Prévention de la délinquance chez les jeunes	40 000	10 000	6 000 (15% du coût total)
Lutte contre le harcèlement à Fontaine : une dynamique territoriale en développement	CCAS DE FONTAINE	Prévention de la délinquance chez les jeunes	42 880	21 000	4 000 (9% du coût total)
Expérimentation "stage de sensibilisation des auteurs mineurs de violences sexuelles"	SIAAJ (Service d'Investigation et d'Actions Auprès de la Justice)	Prévention de la délinquance chez les jeunes	5 000	2 000	2 000 (40% du coût total)

Nom de l'action	Nom du porteur	Programme stratégique	Coût total de l'action	Subvention demandée à la Métropole	Subvention proposée (% coût total)
Point d'écoute violences	SIAAJ	Protection des personnes vulnérables	20 000	10 000	3 000 (15% du coût total)
Aide aux victimes dans la proximité	FRANCE VICTIMES GRENOBLE (ex-AIV)	Protection des personnes vulnérables	506 500	35 000	20 000 (4% du coût total)
Formations à destination des professionnels sur la lutte contre les violences conjugales (médecins /infirmier/ école de travail social/ force de l'ordre/ agent d'accueil des mairies, etc.).	SOLIDARITE FEMMES MILENA	Protection des personnes vulnérables	36 250	12 000	5 000 (14% du coût total)
Accompagnement de droits de visites dans les situations de violences intrafamiliales	LE RELAIS – ŒUVRE SAINT JOSEPH	Protection des personnes vulnérables	390 870	39 300	25 000 (6,3% du coût total)
Maintien du lien enfants-parents	RELAIS ENFANTS PARENTS DE L'ISERE	Prévention de la récidive	50 700	5 000	5 000 (10% du coût total)
Placement extérieur de détenus en aménagement de peine	AJHIRALP (ex AREPI)	Prévention de la récidive	400 000	10 000	6 000 (2% du coût total)
Accueil des familles de détenus avant leur parloir au centre pénitentiaire de Grenoble Varcès	ARLA	Prévention de la récidive	16 900	1 500	1 500 (9% du coût total)
Accueil durable de personnes en grande exclusion.	SOLID'ACTION	Prévention de la récidive	413 350	8 000	4 000 (1% du coût total)
Le renforcement du maillage territorial : la création de nouveaux points justice	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE L'ISERE	Protection des personnes vulnérables	129 862	25 000	15 000 (11,5% du coût total)
TOTAL programmation 2021 prévention de la délinquance			2 052 312 €	178 800 €	96 500 €

Des conventions d'objectifs et de moyens seront conclues avec les structures recevant plus de 23 000€ de subventions cumulées de la Métropole.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Après examen de la Commission Cohésion Sociale et Territoriale du 07 mai 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve la programmation 2021 au titre de la Prévention de la délinquance, pour un montant total de 96 500 € et décide à ce titre, d'attribuer les subventions suivantes :

6 000 € à France Victimes Grenoble pour l'action Sensibilisation scolaire aux phénomènes de violence et processus victimaires
4 000 € au CCAS DE FONTAINE pour l'action Lutte contre le harcèlement à Fontaine
2 000 € au SIAAJ pour l'action expérimentation "stage de sensibilisation des auteurs mineurs de violences sexuelles"
3 000 € au SIAAJ pour l'action Point d'écoute violences
20 000 € à France Victimes Grenoble pour l'action aide aux victimes dans la proximité
5 000 € à Solidarité Femmes MILENA pour l'action Formations à destination des professionnels sur la lutte contre les violences conjugales
25 000 € au Relais – Œuvre Saint Joseph pour l'action Accompagnement de droits de visites dans les situations de violences intrafamiliales
5 000 € au Relais enfants parents de l'Isère pour l'action Maintien du lien enfants-parents
6 000 € à l'AJHIRALP pour l'action Placement extérieur de détenus en aménagement de peine
1 500 € à l'ARLA pour l'Accueil des familles de détenus avant leur parloir au centre pénitentiaire de Grenoble Varcès
4 000 € à SOLID'ACTION pour l'Accueil durable de personnes en grande exclusion.
15 000 € au Conseil d'Accès aux Droits de l'Isère

- Approuve le modèle de convention d'objectifs et de moyens et autorise le Président à finaliser et signer lesdites conventions avec France Victimes Grenoble et le Relais – Œuvre Saint Joseph.

Le Président,

Christophe FERRARI